CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80065** **VALABLE JUSQU'AU** **02/09/2027**

ÉDITÉ LE 02/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/05/2008

Forme juridique : SARLU

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2008 B 316

Siret : 504 443 615 00019

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 4029409

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 733613000001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 733613000001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : BUCHHOLZ TERRASSEMENT TRANSPORT

Sigle : BUCHHOLZ TERRASSEMENT TRANSPORT
4 RUE DE LA COLONNE
67210 OBERNAI

Téléphone : **Fax :**

Portable : 06 09 60 64 44

Responsabilité légale :
BUCHHOLZ DOMINIQUE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : dominique@sarl-buchholz.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 602 602 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	17	06/07/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/09/2026 15:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.